

Association OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

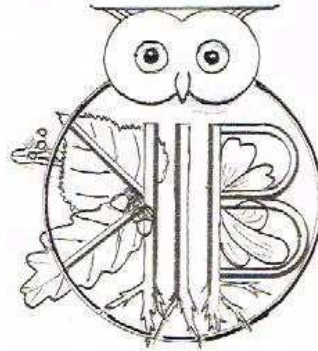
1, place de la Libération

Passage Bleu

74100 ANNEMASSE

<http://www.oikoskaibios.com>

CONCERTATION PUBLIQUE sur le  
projet de liaison autoroutière concédée  
entre Machilly et Thonon-les-Bains



Madame Isabelle BARTHE,  
Garante de la concertation Machilly-Thonon,  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,  
Service Mobilité, Aménagement, Paysages  
69453 Lyon Cedex 06

Annemasse, le 15 mars 2016

Madame,

L'association Oïkos Kaï Bios dont le siège est à Annemasse souhaite s'exprimer sur le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains.

## **TRANSPORTS**

Certes, ce projet apportera une meilleure qualité de vie dans le Nord de la Haute-Savoie, pour les villages aujourd'hui traversés par des flots de voitures.

Toutefois, la pollution atmosphérique persistera, le Diesel n'étant pas vraiment pénalisé malgré ses émissions de particules fines et de NO<sub>x</sub> tandis que le GPL n'est toujours pas reconnu pour sa moindre pollution. Notre pétition sur le sujet est en annexe.(1)

« Le projet complétera l'offre ferroviaire que donnera le Léman Express », peut-on lire sur le site du Conseil Départemental. A ce propos, nous nous permettons d'exprimer à nouveau notre regret que le doublement des voies ferrées ne soit pas déjà programmé (en attaché, notre courrier et la réponse de la Région confirmant ce manque de projection dans l'avenir (2)).

Nous apportons donc quelques réserves Ce projet est en outre gourmand en terres, notamment agricoles et/ou boisées, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'environnement et sur la vie agricole.

## **LA CONCESSION**

D'abord, nous regrettons que l'Etat ait concédé le réseau autoroutier ; hélas, ce n'est pas spécifique à la Région Auvergne – Rhône-Alpes, mais c'est un manque-à-gagner et une main mise du privé sur une partie d'un réseau routier remarquable qu'est celui de la France. C'est une part du patrimoine qui nous échappe, à l'image des aéroports : Toulouse acheté entre

autres par les Chinois, et plus récemment l'aéroport de Lyon a opté pour ce désengagement de l'Etat. [http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2016/03/10/coup-d-envoi-a-la-privatisation-des-aeroports-de-nice-et-lyon\\_4880716\\_1656968.html](http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2016/03/10/coup-d-envoi-a-la-privatisation-des-aeroports-de-nice-et-lyon_4880716_1656968.html). La mondialisation ainsi à l'œuvre n'a pour but, rappelons-le, que les seuls intérêts financiers.

Quant au principe de la concession, rappelé page 8/46, il s'inscrit dans les partenariats public-privé. Nous en voyons les dérapages avec le CHAL (Hôpital de Findrol) et le coût élevé de la location des locaux (3).

## PEAGE

Le péage de ces 16 km d'autoroute alourdira la facture des citoyens déjà très sollicités financièrement, dans une région où la vie est chère.

Le département a déjà largement contribué au projet, et il le fera encore ; en effet, page 13/46, nous lisons : « Son engagement s'est également traduit par la délibération du 27 janvier 2014 en faveur d'un versement d'une éventuelle subvention d'équilibre garantissant le financement du projet ».

Nous nous étonnons de ce manque de risque pris par le concessionnaire. Notre pays est donc complètement inféodé au privé, ce qui est dramatique.

Cet argent est bien de l'argent public, et la France est dans une situation financière et de chômage extrêmement préoccupants. De surcroît, le chantier fera sans doute largement appel aux travailleurs détachés, comme nous le voyons dans les nombreuses constructions d'immeubles à Annemasse.

## L'ENVIRONNEMENT ET LE FONCIER AGRICOLE

Les impacts sur l'environnement sont mentionnés page 36/46 du dossier de concertation, nous prenons note de l'intérêt porté aux cours d'eau croisant le tracé, aux captages et eaux souterraines.

Compenser les impacts comme il est proposé nous semble assez vain; les réduire est largement préférable. Nous souhaitons que cette option soit privilégiée au moment du choix des tracés.

La prise en compte de la faune sauvage, que les espèces soient protégées ou pas, sera, nous l'espérons, effectuée avec toute l'attention possible.

La forêt de Planbois est particulièrement riche en amphibiens, l'impact sur cette forêt et ses abords mérite d'être réduit, pour que la notion de développement durable (site du département <http://www.hautsavoie.fr/le-conseil-d%C3%A9partemental/le-d%C3%A9partement/environnement-et-d%C3%A9veloppement-durable>) et la grande manifestation de la COP21 ne soient pas que des mots.

Pour terminer, afin de limiter les risques de collision avec les rapaces, les chauve-souris, il serait utile d'encourager auprès des automobilistes l'usage d'avertisseurs anticollision à ultra



son.

Ils sont disponibles par exemple à cette adresse

<http://www.lpo-boutique.com/catalogue/jardin-d-oiseaux/protection/protection-autres/>

On pourrait aussi envisager de les inclure dans la construction des véhicules, en particulier pour les silencieuses voitures électriques.

## EN CONCLUSION,

**Ce projet semble inévitable, compte tenu des nombreux déplacements, qu'ils soient liés au travail des frontaliers ou à l'attrait touristique du Chablais, aussi, nous demandons que des mesures efficaces de préservation de la nature soient prises.**

**Une 2x2 voies gratuite serait préférable.**

**Il serait aussi souhaitable d'envisager au plus vite le doublement des voies ferrées pour une meilleure offre ferroviaire pour le transport ou pour le fret des marchandises.**

Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre courrier.

Recevez, Madame, nos salutations respectueuses.

Pour l'association, la présidente

## Annexes

(1) Pétition bonus malus automobile

(2) Doublement des voies : échanges de courrier avec la Région.

(3) Le CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN (CHAL), paye 11, 1 million d'euros de location annuelle pendant 35 ans au fonds d'investissement privé qui a racheté les actions de la société Hanvol, filiale d'Eiffage (construction et Travaux Publics); Détails dans le Messenger du 13 mars 2014

[http://www.lemessager.fr/Actualite/Genevois/2014/03/13/article\\_eiffage\\_se\\_retire\\_de\\_l\\_hopital\\_de\\_findro.shtml](http://www.lemessager.fr/Actualite/Genevois/2014/03/13/article_eiffage_se_retire_de_l_hopital_de_findro.shtml)  
et le document du constructeur

[http://www.eiffage.com/files/live/sites/eiffage/files/Actualites/dossiers\\_de\\_presse/dossier\\_de\\_presse\\_chal.pdf](http://www.eiffage.com/files/live/sites/eiffage/files/Actualites/dossiers_de_presse/dossier_de_presse_chal.pdf)

OÏKOS KAÏ BIOS  
Patrimoine Nature et Vie  
OÏKOS KAÏ BIOS  
Patrimoine Nature et Vie

**PETITION BONUS MALUS ECOLOGIQUE POUR LES VOITURES :  
pour une véritable prise en compte de tous les aspects de la pollution et  
pour une modification du décret n° 2010-1618 publié le 26 décembre 2010.**



*Fin 2010, les montants des nouvelles primes ont été votés. C'est la disparition de la prime aux véhicules GPL et une manne pour les voitures électriques :*

*en se limitant aux seules émissions de CO<sup>2</sup>, les véritables impacts écologiques des véhicules ne sont pas pris en compte.*

Nous demandons la réorganisation du système de primes afin de ne pas favoriser les voitures « électriques – nucléaire ». Nous souhaiterions un calcul basé sur l'ensemble des pollutions générées

(Nox, particules, démantèlement des centrales nucléaires...etc.) et non pas uniquement sur le CO<sup>2</sup>.

Cette prime s'appliquerait aussi aux véhicules de transport en commun. Elle pourrait prendre la forme de crédit d'impôt.

*Pétition initiée le 11 mars 11  
jour du séisme au Japon.*

NOM, Prénom	Adresse	Signature

**Merci d'envoyer cette pétition**  
à OÏKOS KAÏ BIOS Patrimoine Nature et Vie  
1, place de la Libération Passage Bleu 74100 Annemasse  
Pétition téléchargeable sur <http://www.oikoskaibios.com/>,  
en page « Pétitions, information »

Cette pétition est soutenue par :

**Action « Bonus malus écologique pour les voitures : pour une véritable prise en compte de tous les aspects de la pollution et pour une modification du décret n° 2010-1618 publié le 26 décembre 2010 »**

La cyber@ction « Bonus malus écologique pour les voitures » est désormais close dans sa version en ligne, elle a eu 5 220 participants.

Certes, nous n'avons pas été entendus, que ce soit par ce gouvernement ou par le précédent, mais la cyber@ction a entraîné de nombreuses questions écrites de députés.

Localement, nous avons contacté la Fédération des Transports et logistique, délégation Sud-Est à Annecy <http://www.e-tlf.com/accueil.htm>, suite à un article de la presse locale sur la taxe carbone.

Dans l'agglomération annemassienne, plusieurs enquêtes publiques ont eu lieu sur le thème des transports, dont le projet de BHNS (Bus à haut niveau de service). Nous avons déposé plusieurs contributions, nous avons pu y exprimer nos souhaits quant au carburant utilisé.

Hélas, nos préconisations ne semblent pas avoir été retenues, mais les rapports d'enquête et notre participation à diverses réunions ont montré qu'elles ont été entendues.

Nous poursuivons le combat, un courrier vient d'être envoyé à Madame Delaunay, auteure d'une question écrite et aujourd'hui Ministre. D'autres actions dans ce sens suivront.

Notre courrier à Madame Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée auprès de la Ministre des affaires sociales et de la santé chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie :

« Annemasse, le 12 octobre 2013

*Madame La Ministre,*

*Nous nous permettons de vous écrire sur un sujet à priori éloigné de votre Ministère. Toutefois, la pollution automobile affecte en priorité la santé des personnes âgées et des enfants, d'où notre sollicitation de ce jour.*

*Nous vous avons remercié (courrier du 19 décembre 2011 à Madame la Députée Michèle DELAUNAY) à propos de votre question écrite n°117223 datée du 6 septembre 2011.*

*Cette question au précédent Gouvernement était posée à Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et concernait le GPL et les divers aspects de la pollution automobile non pris en compte par la législation.*

*Si l'aspect écologique nous importait, nous avons aussi apprécié l'aspect humain que vous aviez pointé : la perte d'emplois de la filière GPL/GNV associée à ces modifications de la loi.*

*A ce propos, nous avons contacté l'entreprise HEULIEZ (courrier annexé), En effet, l'arrêt de la construction de bus GPL en France nous paraissait dommageable. Ce courrier est resté sans réponse.*

*De surcroît, nous apprenions peu de temps après les difficultés du groupe liées à un choix malheureux : la fabrication de véhicules électriques. C'est à notre sens un autre « dégât collatéral » de cette modification des primes du Bonus Malus automobile qui donne la priorité à l'énergie électrique fournie par les centrales nucléaires polluantes à plusieurs niveaux.*

*Par le présent courrier, nous souhaiterions que vous alertiez le Ministre de l'écologie pour une révision du Bonus malus automobile comme formulé dans notre cyber@ction et pétition papier jointe et pour une incitation à la reprise par Heuliez de la fabrication en France des Bus GPL/GNV.*

*Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez porté à notre demande.*

*Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre respect.*



**Jean-Jack QUEYRANNE**  
Président du Conseil régional  
Ancien ministre

Madame Marie BERGER  
Présidente  
ASSOCIATION OIKOS KAI BIOS  
1 Place de la Libération  
Passage Bleu  
74100 ANNEMASSE

Nos réf. : DT1516093L178099

Lyon, le - 9 OCT. 2015

*Chère* Madame la Présidente,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier dans lequel vous me faites part de votre inquiétude de ne pas voir inscrit au Contrat de Plan Etat-Région, voté le 6 mars 2015 et signé le 11 mai 2015, un projet de développement ferroviaire au-delà d'Annemasse. Vous déplorez en effet le fait que cette voie ferroviaire soit unique, ce qui selon vous nuit au développement du territoire.

En ce qui concerne la thématique mobilité multimodale du CPER, la Région et l'Etat se sont accordés à donner priorité à la robustesse de l'offre, la décongestion des réseaux, la qualité de service et l'insertion environnementale des projets d'infrastructure ferroviaire.

Le projet de doubler l'ensemble des voies ferrées de Haute-Savoie n'a pas été retenu dans la liste des projets régionaux du volet mobilité multimodale. Toutefois, comme vous le soulignez, parmi les opérations inscrites dans la Région d'Annemasse, figurent le projet Cornavin Eaux Vives Annemasse (CEVA), les aménagements des gares nécessaires à la mise en service du RER désormais appelé Léman Express et l'opération Annemasse - La Roche-sur-Foron, pour un budget total de 104 M€.

Ces projets constituent une continuité du programme entamé depuis 2000 : la Région Rhône-Alpes a en effet déjà investi 30 M€ dans la modernisation de la signalisation de l'étoile d'Annemasse (CPER 2000-2006) et 55 M€ (sur un total de 240 M€) dans le développement du CEVA (CPER 2007-2013). Par ailleurs, la Région Rhône-Alpes a accordé le 29 juin 2015 une subvention de 220 M€ pour l'acquisition du matériel roulant pour le Léman Express.

En espérant vous avoir convaincu de la volonté de la Région Rhône-Alpes d'investir de manière conséquente en Haute-Savoie et plus particulièrement autour d'Annemasse, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.

*Bien à vous.*

Jean-Jack QUEYRANNE